

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUILLET 2025

Délibération n°2025.07.120

Navette « Cœur d'agglomération » : pérennisation du service

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2025

Secrétaire de Séance: Annie MARC

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **14**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Didier BOISSIER DESCOMBES à Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nathalie DULAIS à Michel BUISSON, Jérôme GRIMAL à Catherine BREARD, Michaël LAVILLE à Hassane ZIAT, Gérard LEFEVRE à Véronique ARLOT, Raphaël MANZANAS à Martine PINVILLE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, François NEBOUT à Fadilla DAHMANI, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Sophie FORT, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Vincent YOU à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s): Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Marcel VIGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250702-2025_07_120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.07.120**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

NAVETTE « CŒUR D'AGGLOMERATION » : PERENNISATION DU SERVICE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20405 -2) ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Villes et communautés durables

Le conseil communautaire par délibération n°138 du 4 juillet 2023 a approuvé la création d'un service expérimental de navettes « cœur d'agglomération » pour une durée de 18 mois, afin de :

- Faciliter les liaisons ville haute / ville basse, en rendant le centre d'Angoulême davantage accessible (connexion avec les parkings du bas de plateau), depuis l'Alpha et la gare pour la navette N1, et depuis le quartier Saint Cybard pour la navette N2,
- Tester un mode de transport décarboné, permettant de diminuer l'usage de la voiture en cœur d'agglomération et de s'inscrire dans la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de GrandAngoulême,
- Compléter la desserte du plateau (secteurs non desservis par le réseau de bus, à proximité des employeurs accompagnés par GrandAngoulême),
- Mettre en œuvre un dispositif de mobilité prévu dans le cadre du Schéma des Mobilités de GrandAngoulême,
- Apaiser le cœur d'agglomération en limitant les accès aux véhicules individuels,
- Etre en cohérence avec les actions favorisant la revitalisation des centralités (par exemple : Opération Cœur de Ville).

Les navettes « cœur d'agglomération » ont été mises en service le 6 mai 2024 par le biais de 2 navettes électriques « Bluebus » et d'1 véhicule thermique de réserve.

Pour rappel, le coût d'exploitation du service est d'environ 335 K€/an (€ valeur 2024).

Bilan depuis la mise en service :

Depuis la mise en service, les navettes « cœur d'agglomération » font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la fréquentation et de l'exploitation. Dans ce cadre, une enquête a été réalisée en décembre 2024, auprès des usagers.

Les points principaux relevés dans le cadre de ce bilan sont les suivants :

- S'agissant de **l'utilisation des services** :
 - o La fréquentation est équilibrée entre les 2 navettes (environ 8 000 usagers par mois sur la « navette quartier de l'image » et environ 7 700 sur la « navette Alpha »),
 - o Le nombre d'usagers par tranches horaires est stable tout au long de la journée (environ 25 montées/heure et par navette), avec un pic entre 17h et 18h (environ 40 montées/heure et par navette),
 - o Les utilisateurs l'utilisent plusieurs fois par semaine ou tous les jours pour 77% des personnes interrogées,
 - o 53% des usagers déclarent qu'ils n'auraient pas fait de déplacement s'il n'y avait pas de navette,
- S'agissant du profil des **usagers interrogés** : Ces services sont utilisés en majorité par des salariés ou des indépendants (47 % des personnes transportées), ainsi que par des étudiants hors scolaires (29 % des personnes transportées).
- S'agissant des **motifs de déplacements des usagers** : Les usagers se déplacent majoritairement :
 - o Pour le travail, pour les études (entre 49-59 %),
 - o Pour des loisirs (16-30 %),
 - o Pour effectuer des achats (11-18%).
- S'agissant du **retour des usagers sur les caractéristiques du service** :
 - o La gratuité est un facteur incitatif fort pour les usagers, puisque 87% déclarent qu'ils n'auraient pas pris la navette si elle avait été payante, dont 9% qui auraient pris leur voiture pour effectuer ces déplacements,
 - o Les usagers ont fait part de leur satisfaction à l'égard des horaires proposés, du nombre de passage, des temps de parcours, sur la propreté et le confort des véhicules, ainsi que sur l'atmosphère agréable qui règne dans les véhicules.
- S'agissant du **report modal** : il est estimé que les navettes « cœur d'agglomération » permettent d'éviter 3 100 trajets en voiture chaque mois. Par ailleurs, aucune diminution de la fréquentation n'a été constatée au niveau des arrêts desservis par les navettes.

Enfin, s'agissant de l'expérimentation de minibus électriques, il a été démontré que l'utilisation des véhicules électriques n'était pas possible tout au long de la journée, notamment en période hivernale (surconsommation électrique liée à la ventilation et au chauffage) ; l'utilisation ponctuelle de véhicules thermiques s'est avérée nécessaire.

Le bilan du service de navette « cœur d'agglomération » est positif, notamment sur le fait de proposer une liaison cœur d'agglomération performante. Des marges de progression sont toutefois identifiées telles que l'augmentation de la fréquentation des services ou une légère adaptation des horaires.

Au regard de ce bilan positif, qui a été partagé avec le Bureau communautaire du 17 mai 2025, il apparaît opportun de pérenniser cette expérimentation : poursuite du service, maintien de la gratuité de ce service spécifique facilitant les liaisons cœur d'agglomération, adaptation souple et agile de l'offre (tracés, horaires...), en fonction des besoins par voie d'avenant au Contrat d'Obligation de Service Public entre GrandAngoulême et la SPL STGA.

Vu la délibération n°2023.07.138 approuvant la mise en place de l'expérimentation de la navette cœur d'agglomération,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2025,

Je vous propose :

D'APPROUVER la pérennisation des navettes « cœur d'agglomération », la gratuité de ce service et le principe d'une adaptation souple et agile de l'offre par voie d'avenant au contrat conclu avec la SPL STGA.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour : 65 Contre : 3 Abstention : 4 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--